

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BOUCLE DU  
RHÔNE EN DAUPHINE

Délibération n° CS2026-018

DE2026/17/06/018

ACTES/7.1

Nombre de conseillers : L'An deux mil vingt-six, le dix-sept juin

En exercice : 59 *Le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Crémieu sous la présidence de Monsieur Cédric CAMP, Président.*

Présents : 47

*Date de convocation du Comité Syndical : le 04 juin 2026*

Votants : 57

**Présents :** Mesdames, Messieurs, Laurent BADOL, Jonathan BARBUT, Jean-Pierre BERTHELOT, Aurélien BLANC, Olivier BONNARD, Jacques BRACCO, Jean-Yves BRENIER, Cédric CAMP, Frédéric CERVERA, André CHABERT, Romain COTELLE (en visioconférence), Michel CROLLARD, Michel DAVID, Gérard DEZEMPT, Christophe DOUCHET, Nicolas DURELLI, Patrick ELLUECQUE, Annick GALLEGU, Andy GIAIOURAS, Christian GIROUD, Thierry GRANGETTE, Jérôme GRAUSI, Benoît JAS, Christophe LALICHE, René LASSELIN, Philippe LAURENT, Alain MARION, Jean-Yves MAZABRARD, Annie POURTIER, Pierre-Marie PRAL, Serge PUYPE, Émilie ROUSSOT, Ophélie SIMIONE, Angélique SIMON, Vinciane TAVERNA, Denis VIGOUROUX, Coline VINÇON, Jean-Luc ZULIANI (38)

**Excusés :** Mesdames, Messieurs, Nadia AMIRAT, Alexandre BOLLEAU, Pauline BON, Évelyne BUDIN, Sandra CAMPOY, Baptiste CAROFF, Marcel CONSTANTIN, Roger DAVRIEUX, Pierre DESSARTINE, Alexandre DROGOZ, Alexandre DURIEUX, Bruno GENEVAY, Bruno GINDRE, Frédérique LUZET, Eric MOREL, Régis MURILLON, Nathalie PEJU, Marie-Lise PERRIN, Pierre SERMET, Philippe SIROT, Francis SPITZNER.

**Suppléants avec voix délibérative :** Mesdames, Messieurs, Noëlle BOYAN (Représente M. DURIEUX), Stéphane COINT, Alexandre DE SOUSA (Représente M. SERMET), Stéphane DEMIN, Martine DUCHATEL, Corinne GEORGES, Nathalie HUCHARD, François MANON, Bruno MUGNIER (Représente M. MOREL), Jean-Yves ROUX. (10)

**Suppléants excusés :** Mesdames, Messieurs, Jean-Louis ANDREU, Mickaël AUDOUAL, Olivier BEGEL, Jonathan BEL, Adeline BENARD, Martine BLACHE, Franck BRON, Bertrand BROSE, Noël CHAIZE, Ludovic CHENEVAL, Stéphanie CHENU, Pascal COSTA, Pierre CUISNIER, Muriel DENEAU-ROUFFIGNAC, Armelle DOLCI, Jeanine FAILLA, Jean-Paul GIROUD, Christine JARDAT, Didier JUDAS, Jamel KHADRAOUI, Stéphane LEFEVRE, Wilfried MADULI, Mylène MAS-HELOIR, Guy MATHIOLON, Sylvie MERG, Cindy MUGUET, Patrice PACAUD, Céline PELOSSIER, Hélène POULAIN, Sandrine POZZOBON-MAITRE, Florent RODRIGUEZ BARBOSA, Frédéric RUIS, Alain SNYERS, Mallauray SOTTIZON, Francis SURNON, Pascale TRILLAUD.

**Pouvoirs :** De Mesdames, Messieurs, Éveline BUDIN à Jean-Marie PRAL, Pauline BON à Philippe LAURENT, Sandra CAMPOY à Michel CROLLARD, Baptiste CAROF à Jérôme GRAUSI, Alexandre DROGOZ à Jean-Yves BRENIER, Bruno GENEVAY à Olivier BONNARD, Frédérique LUZET à Thierry GRANGETTE, Régis MURILLON à Cédric CAMP, Marie-Lise PERRIN à Annie POURTIER. (9)

### **Objet : Indemnités des élus**

*Vu l'Instruction relative à l'application des nouvelles dispositions concernant les indemnités de fonction des élus locaux issues de la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local.*

*Vu l'Annexe I de l'instruction précitée, page 7, relative aux syndicats mixtes composés exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale*

Pour percevoir une indemnité, un vice-président ou un délégué doit exercer de manière effective ses fonctions, en détenant au préalable une délégation de fonctions du Président.

Dans l'attente du décret en Conseil d'État évoqué dans l'instruction citée en « vu », il reste nécessaire de délibérer pour fixer le montant des indemnités du Président et des Vice-présidents.

Le montant mensuel correspondant à l'indice brut 1027 de référence au 1<sup>er</sup> janvier 2026 est de 4 110,52 €.

La population de référence est la population totale (INSEE) au 1er janvier 2022 (108 649 habitants).

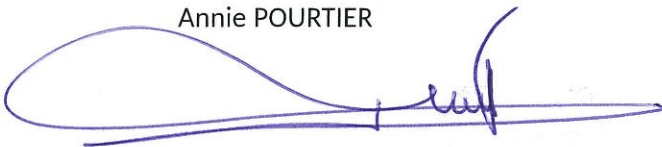
Le taux maximal en % de l'indice brut est de 35.44 pour le Président et de 17.72 pour les Vice-Présidents.

### **Les membres du Conseil Syndical décident à la majorité absolue (abstention de M. Jean-Yves BRENIER) :**

- De fixer le taux maximal (en%) de l'indice brut pour le Président à 35,44
- De fixer le taux maximal (en%) de l'indice brut pour les Vice-présidents à 17,72

**Le Secrétaire de séance**

Annie POURTIER



**Le Président**

Cédric CAMP

